

LACHER DE	560 FAISANS et 70 perdrix NOMBRE	LIEU
POUR LE DIMANCHE	25	ILE DES DAMES
14 septembre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE BIDON
POUR LE DIMANCHE	25	ILE DES DAMES
21 septembre	20	DARBOUSSET
<u>70 PERDREAUX</u>	25	ROUTE DE BIDON
POUR LE DIMANCHE	25	ILE DES DAMES
28 septembre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE DE BIDON
POUR LE Samedi	25	ILE DES DAMES
11 octobre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE DE BIDON
POUR LE SAMEDI	25	ILE DES DAMES
25 octobre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE DE BIDON
POUR LE SAMEDI	25	ILE DES DAMES
15 novembre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE BIDON
POUR LE SAMEDI	25	ILE DES DAMES
29 novembre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE BIDON
POUR LE SAMEDI	25	ILE DES DAMES
13 décembre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE DE BIDON
POUR LE SAMEDI	25	ILE DES DAMES
26 décembre	20	DARBOUSSET
70 FAISANS	25	ROUTE DE BIDON

Les lâchés ont lieu la veille au soir : la date indiquée est le jour de chasse autorisé.

RETOUR Bracelets lièvres :

Jeudi 27 novembre 2014 à 18 h LOCAL ACCA
Cautions encaissées semaine suivante

RETOUR Carnets prélèvements : (tableau sur carte chasse + canard + bécasse) **MARDI 24 et MERCREDI 25 Février 2015** **à 18 h local ACCA**

cautions encaissées semaine suivante.

INFOS LACHERS :

Responsables : Alain Favier : 06 42 84 68 80

ou Jean-Claude Etienne : 04 75 54 51 97

LACHER DE 200 lapins reproducteurs.

Programme Perdrix rouge

Récupérer une aile sur **les Perdrix non baguées** qui sera restituée avec les carnets de prélèvement.

Indiquer sur le carnet de prélèvement le nombre de perdrix prélevées **munies d'une bague** le but étant de connaître la réussite des lâchers d'été.
Des enveloppes sont prévues spécialement à cet effet.

JUILLET 2014 : lâché de	
EN PARCS DE PRE-LACHER	100 PERDRIX
90 perdrix après la fermeture générale	70 perdrix le 21 septembre

REGLEMENT INTERIEUR

Validé en AG du 7 mai 2014

Et Arrêté d'ouverture 2014/2015

Téléchargeables sur le site internet.

CARTES JOURNEE

Délivrées par les membres du bureau

à demande avant le jeudi.

Prix : 10 € limitées à 1 jour par semaine

Maximum 3 par invité

CARTES TEMPORAIRES :

délivrées sur demande : courrier ou mail :
accabourgsaintandeol@wanadoo.fr

avant le jeudi

Cartes Week-end : 50 €
(non cumulables avec carte journalière)
Cartes 3 jours : 60 €
(non cumulables avec carte journalière)
Cartes 9 jours : 150 €
(non cumulables avec carte journalière)

ACCA

BOURG ST ANDEOL



Bulletin d'information n° 20

JUILLET 2014

Saison 2014-2015

ACCA

Chemin de la Chicane Quartier des Horts

B.P. 51

07700 BOURG ST ANDEOL

Mail : accabourgsaintandeol@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.accabourgsaintandeol.com

(Site sécurisé)



<https://www.facebook.com/accabourgsaintandeol>

POUR NOUS JOINDRE : Un seul numéro :

Tél : 06 45 29 15 93

	Espèces	Jours de chasse
S E P T E M B R E	Lapin Falsan Perdrix Migrateur	Dimanche Jeudi Migrateur sur BSA uniquement ces 2 jours jusqu'au 1 ^{er} dimanche d'octobre
	Perdrix	Jeudi Dimanche FERMETURE dimanche 26 octobre
	Lapin	Mercredi Jeudi Samedi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
O C T O B R E	Migrateur	Tous les jours à partir du 6 octobre
	Lièvre	Les 4 premiers dimanches de novembre et pour 2014 : les 3 premiers jeudis de novembre (modifiable en fonction des résultats des comptages) avec bracelet obligatoire FERMETURE 23 NOVEMBRE AU SOIR
N O V E M B R E	Lapin	Mercredi Jeudi Samedi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours

D E C E M B R E	Lapin	Mercredi Jeudi Samedi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours
J A N V I E R	Lapin	Mercredi Jeudi Samedi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours
Après le 11 Janvier suivre les arrêtés : préfectoral et ministériel concernant les espèces chassables :		
Le jeudi 25 décembre et le Jeudi 1 janvier sont chassés pour toutes espèces		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCA

Patrick Garcia : Président – Commission Grand Gibier :
06 45 29 15 93

Sébastien Aberlenc : Trésorier : 06 80 54 53 79

Christine Garcia : Secrétaire – webmaster :
accabourgsaintandeol@wanadoo.fr

Jean-Claude Etienne : Vice-Président – Commission Petit Gibier –
aménagement cynégétiques : Tél : 04 75 54 51 97

Serge Chamontin : Trésorier adjoint :
06 19 99 96 64

Alain Riou : Secrétaire adjoint : 06 82 52 65 37

Gilbert Chabanis : Commission Petit Gibier – matériel protection :
04 75 54 71 36

Alain Favier : Commission Petit Gibier – Lâchés :
06 42 84 68 80

Ruben Luzon : Commissions Petit Gibier – travaux – matériel piégeage :
06 07 43 65 14

Modification Règlement Intérieur :

RAPPEL : ARTICLE 43

La chasse au lièvre est réglementée. Il se chassera uniquement les quatre premiers dimanches de novembre et pour l'année 2014 : les trois premiers jeudis de novembre (cette mesure sera modifiable chaque saison en fonction des résultats des comptages. Le marquage par un bracelet du lièvre prélevé est obligatoire un seul lièvre par saison par chasseur.

- un seul bracelet de marquage sera attribué par chasseur qui en fera la demande et par saison

- Ce bracelet portera un numéro attribué au détenteur. Les numéros de carte et de bracelet seront identiques. La demande pour l'obtention du bracelet lièvre ne pourra se faire que lors de la demande de carte. Aucune fourniture ne sera possible après délivrance de la carte.

- le bracelet ne pourra être cédé ou donné à un autre chasseur

- en cas d'infraction : défaut de bracelet ou utilisation de bracelet ne correspondant pas au chasseur une amende 150 euros (article R 422-64 du C.E) sera exigible après établissement du procès verbal ainsi qu'une exclusion de l'ACCA pour un an après décision des Tribunaux ou du Préfet

- une caution de 20 euros sera demandée pour l'attribution du bracelet.

Si celui-ci est non utilisé il sera restitué dès la fermeture du lièvre et la caution remboursée.

Si le bracelet est utilisé suite à un prélèvement la patte marquée sera restituée à l'accès à la fermeture du lièvre et la caution sera également remboursée.

en cas de non restitution de bracelet ou de patte marquée il ne sera pas attribué de bracelet au chasseur l'année suivante et sera demandé une nouvelle caution pour l'année n+2.

LES CHEFS DE BATTUES

E1 : Maxime Fouassier – Alexandre Chabanis – Olivier Clément

Jours de chasse : Samedi et Dimanche

E2 : Albert Chamontin – Gérard Lacanal – Sébastien Pésenti

Jours de chasse : Jeudi et Dimanche

E3 : Patrick Lacour – Serge Roux – Daniel Bouschet

Jours de chasse : Samedi et Dimanche

E4 : Carlos Ramos – Michel Goumarre

Jours de chasse : Lundi (avec E5) – Vendredi (avec E5)

E5 : Gérard Brandizi – Guy Fabrègue

Jours de chasse : Lundi (avec E4) – Vendredi (avec E4) et dimanche

E6 : Nadine Charra – Claude Moulin

Jours de chasse : Jeudi et dimanche

DEFENSE DE NOTRE TERRITOIRE

Voilà déjà un an qu'une jeune association est née pour la défense de notre environnement forestier communal :

GARDAREM LOU LAOUL

Vous pouvez adhérer à l'association et consulter le site internet :

<http://gardaremloulaoul.wix.com/gardaremloulaoul>

<https://www.facebook.com/gardaremloulaoul>

renseignements : Président : Sébastien Aberlenc

06 80 54 53 79